

Hérouville Saint Clair, le 16/12/2021

Affaire suivie par :
Magali PICOT CAMPAIN
Gestionnaire

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'Education nationale du
Calvados

Tél. 02 31 45 95 51
Mél. dsden14-sagedpsep1@ac-caen.fr

à

DSDEN 14
2, Place de l'Europe
BP 90036
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré public
S/C de Mesdames les Inspectrices et de Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale en charge de circonscription

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires de catégorie A
sollicitant un détachement dans le corps des
Professeurs des Ecoles dans le Calvados

Objet : Détachement de Fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service MENH2131047N du 15/11/2021 relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale est parue au bulletin officiel n°45 du 2 décembre 2021. Elle est publiée sur le site intranet académique, sous Ressources Humaines, puis icône Circulaires RH et sur le site internet de l'académie de Caen.

I LE DETACHEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES DANS LE 2nd DEGRE

Je vous invite à consulter la note de service rectorale du 14/12/2021 ci-jointe pour toutes demandes de détachement de fonctionnaire de catégorie A dans le corps des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale – année scolaire 2022-2023.

J'attire votre attention sur le calendrier suivant en complément de celui présenté dans la note de service rectorale :

Jusqu'au 31 janvier 2022 délai de rigueur: Transmission à l'IEN de votre circonscription de votre demande de détachement dans un corps du 2nd degré. Il vous appartient parallèlement de solliciter les corps d'inspection compétents selon le corps et la discipline d'accueil.

Jusqu'au 3 février 2022 délai de rigueur : Transmission de votre candidature au service du PSEP, visée par votre IEN, pour avis de la Directrice académique des services de l'éducation nationale.

Le 4 mars 2022 au plus tard : Transmission des candidatures revêtues de l'avis de la Directrice académique des services de l'éducation nationale au service DPE du rectorat.

II LE DETACHEMENT DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE A DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES

Jusqu'au 3 février 2022 délai de rigueur: Les candidats adressent leurs dossiers de candidature auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, service PSEP, revêtus d'un avis de leur supérieur hiérarchique.

Entre le 21 et le 25 février 2022 : Entretien avec une commission composée de l'Adjoint à la Directrice académique et d'un Inspecteur de l'éducation nationale

Je vous informe que seules les candidatures ayant reçu un avis favorable seront transmises au ministère de l'éducation nationale pour **le 25 mars 2022**.

Les décisions ministérielles de détachement me seront communiquées à partir du 1^{er} juin 2022.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signé Armelle FELLAHI

Copie pour information :

Rectorat - DPE

ADASEN

DRH

Conseillère RH de proximité